



AS/Soc/Inf (2012) 08  
5 avril 2012  
Fsocdocinf08\_2012

## **Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

### **Enquête sur les systèmes de retraite européens, lancée le 24 janvier 2012 par l'Assemblée parlementaire, via le Centre Européen de la Recherche et la Documentation parlementaires**

La commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe prépare actuellement un rapport intitulé « Des pensions de retraite décentes pour tous suite aux crises économique et financière » (titre de travail). Le rapport sera soumis pour approbation à la commission en mars 2012, et débattu à la partie de session de l'Assemblée parlementaire d'avril 2012.

L'objectif du rapport est d'identifier des bonnes pratiques nationales au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe, visant à garantir la pérennité des systèmes de retraite et à assurer un niveau de pensions de retraite décent pour tous. Dans un contexte général de vieillissement de la population en Europe et, plus récemment, de crise économique et financière, de nombreux Etats ont dû mettre en œuvre d'importantes réformes de leurs systèmes de retraite. Si les Etats font face à des contraintes démographiques et économiques similaires, les réformes mises en place diffèrent d'un système à l'autre selon le contexte national.

Ce rapport politique de l'Assemblée parlementaire s'appuie, entre autres, sur d'importants travaux récents en la matière : le rapport « Panorama des Pensions 2011 » de l'OCDE, le Livre vert sur les systèmes de retraites publié par la Commission européenne en 2010, mais aussi les rapports du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) en France. Cependant, certains de ces travaux restent relativement généraux par rapport aux évolutions récentes des systèmes de retraites européens, alors que d'autres sont déjà dépassés par les toutes dernières évolutions.

Afin d'avoir une vue précise et à jour des différentes évolutions nationales concernant les systèmes de retraite, la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable vous serait reconnaissante si vous pouviez répondre aux questions suivantes, dans les meilleurs délais possibles.

**1) Structure du système de retraite**

Quels piliers constituent la structure actuelle du système de retraite dans votre pays ?

Pilier n° 1 : .....  
 Pilier n° 2 : .....  
 Pilier n° 3 : .....

En fonction du nombre de piliers indiqué, merci de cocher les critères correspondant à chacun de ces piliers dans le tableau suivant, et de fournir toute information complémentaire pertinente :

Critères	Pilier n° 1	Pilier n° 2	Pilier n° 3	Autres informations
<b>Gestion du régime :</b>				
Publique				
Privée				
<b>Critères d'affiliation :</b>				
Volontaire				
Obligatoire				
<b>Procédure de détermination du montant de la future pension de retraite :</b>				
Répartition				
Capitalisation				
Autres				

**2) Réforme(s) du système de retraite**

Depuis 2005, votre Etat a-t-il mis en œuvre une (ou des) réforme(s) du système de retraite ? Si oui, quelles sont les réformes les plus récentes, qui sont déjà ou qui seront bientôt en vigueur ?

**3) Leviers utilisés dans la dernière réforme**

Pour améliorer la durabilité du système de retraite et l'adéquation des pensions, quels sont les leviers utilisés par la dernière réforme en date dans votre Etat ?

- les prélèvements  
 la durée des cotisations  
 l'âge de départ à la retraite  
 le niveau des pensions  
 les subventions pour encourager l'adhésion à des régimes privés  
 restructuration des piliers  
 autres leviers : .....  
 .....

Merci de fournir des informations complémentaires concernant les leviers indiqués :  
 .....

**4) Age légal de départ en retraite**

Quel est l'âge légal de départ à la retraite, avec une pension à taux plein ?

- en 2012 : pour les femmes :  
pour les hommes :
- en 2020 : pour les femmes :  
pour les hommes :
- en 2030 : pour les femmes :

pour les hommes :

**5) Exceptions pour l'âge légal de départ en retraite**

Y a-t-il des exceptions pour des professions spécifiques (armée, police, pompiers, autres) ? Si oui, merci de mentionner les professions concernées, et d'indiquer l'âge légal de départ à la retraite pour celles-ci.

**6) Age moyen de départ en retraite**

Quel est l'âge moyen de départ à la retraite en 2011 (ou, si ces données ne sont pas encore disponibles, en 2010) ?

- pour les femmes :
- pour les hommes :

## Résultats de l'enquête sur les systèmes de retraites européens

### Contexte:

Dans le cadre de la préparation du rapport sur « Des pensions de retraite décentes pour tous suite aux crises économique et financière » par M. Denis Jacquat (France, PPE/DC), la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a lancé, le 23 janvier 2012, une enquête via le Centre Européen pour la Recherche et la Documentation Parlementaires (ECPRD). L'objectif de cette enquête était d'avoir une vue d'ensemble précise et actuelle des différentes évolutions nationales concernant les systèmes de retraite.

Jusqu'à fin février 2012, **31 parlements** ont envoyé leurs réponses : Albanie, Andorre, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, République tchèque, Estonie, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, "l'ex-République yougoslave de Macédoine" et Ukraine. Le Canada, Etat observateur auprès du Conseil de l'Europe, a également répondu au questionnaire. Les résultats quantitatifs du questionnaire sont présentés dans les tableaux ci-dessous, tandis que les données qualitatives sur les réformes récentes ont été incluses dans l'exposé des motifs et sont également disponibles dans le document d'information AS/Soc/Inf (2012) 06 Bil, pour toute délégation intéressée par des exemples de « bonnes pratiques » provenant d'autres pays.

Etats membres du Conseil de l'Europe	Nombre de piliers	Leviers utilisés par la dernière réforme du système de retraite	Age légal de départ à la retraite				Age moyen de départ à la retraite	
			En 2012		En 2030		Date de référence, définie selon les données disponibles	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Albanie	3	Niveau des pensions et niveau des cotisations	60	65	N/A	N/A	N/A	N/A
Andorre	2	Niveau des pensions et niveau des cotisations	65 <sup>1</sup>	65	65	65	65 (2011)	65 (2011)
Belgique	3	Pas de règles spécifiques concernant les leviers de la réforme du système de retraite	65	65	N/A	N/A	61,9 (2009)	61,2 (2009)
Bulgarie	3	Durée des cotisations, âge de départ à la retraite, subventions pour encourager l'adhésion à des régimes privés, restructuration des piliers	60,4 (l'âge de 34,4 années de service) <sup>2</sup>	63,4 (l'âge de 37,4 années de service)	63 (37 years of service)	65 (40 years of service)	61 (2010)	64,2 (2010)
Croatie	3	N/A	60 et 6 mois	65	65	65	Pas de données séparées pour les femmes et les hommes <sup>3</sup>	No separate data for women and men
Chypre	3	Niveau des cotisations, durée des cotisations, âge de départ à la retraite, niveau des pensions, restructuration des piliers	65 (63 pour les fonctionnaires)	65 (63 pour les fonctionnaires)	N/A	N/A	N/A	N/A
République tchèque	3	Niveau des cotisations, durée des cotisations, âge de départ à la retraite, niveau des pensions, subventions pour encourager l'adhésion à des régimes privés, restructuration des piliers	65 (ou varie selon le nombre d'enfants)	65	65 (ou varie selon le nombre d'enfants)	65	59,6 (2009)	61.5 (2009)

<sup>1</sup> Cependant, d'après la législation en vigueur, une personne (femme ou homme) peut partir à la retraite à l'âge de 72 ans, si elle le souhaite.

<sup>2</sup> En Bulgarie, le critère de l'âge ne suffit pas pour obtenir une pension de retraite, mais doit être complété par la période d'assurance requise, telle qu'indiquée ci-dessus. Il n'est actuellement pas prévu d'augmenter l'âge de la retraite et la durée de service ouvrant droit à la pension, déterminés pour l'année 2020.

<sup>3</sup> La période moyenne des années de service pour un bénéficiaire de la pension de vieillesse est de 32 ans.

Etats membres du Conseil de l'Europe	Nombre de piliers	Leviers utilisés par la dernière réforme du système de retraite	Age légal de départ à la retraite				Age moyen de départ à la retraite	
			En 2012		En 2030		Date de référence, définie selon les données disponibles	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Danemark	3	Age de départ à la retraite et restructuration des piliers	65 <sup>4</sup>	65	67	67	63 (2011)	63 (2011)
Estonie	3	Age de départ à la retraite	60-63 <sup>5</sup>	63	65 <sup>6</sup>	65	62,5 (2009)	62,5 (2009)
Finlande	3	Age de départ à la retraite et restructuration des piliers	Entre 63 et 68	Entre 63 et 68	Entre 63 et 68	Entre 63 et 68	60,5 (2011)	60,4 (2011)
France	3 <sup>7</sup>	Age de départ à la retraite principalement	60 et 9 mois <sup>8</sup>	60 et 9 mois	67 <sup>9</sup>	67	62,16 (2011)	61,66 (2011) <sup>10</sup>
Allemagne	3	Age de départ à la retraite	65 et 1 mois	65 et 1 mois	66 et 10 mois	66 et 10 mois	63,3 (2010)	63,8 (2010)
Grèce	3	Age de départ à la retraite, niveau des pensions et durée des cotisations	59 <sup>11</sup>	59	60 <sup>12</sup>	60	61,5 (2009)	61,5 (2009)

<sup>4</sup> Il s'agit uniquement de la pension de vieillesse. Pour toutes les autres pensions, cela peut être plus tôt. En 2012, un citoyen Danois peut partir à la retraite anticipée dans la période entre ses 60 ans et l'âge où il peut avoir une pension de vieillesse. Un citoyen Danois né avant 1953 peut avoir une pension de vieillesse à partir de 65 ans. Pour tout citoyen Danois né après, l'âge est de 67 ans.

<sup>5</sup> Les personnes ayant atteint 63 ans, et dont la période ouvrant droit à la retraite est de 15 ans en Estonie, ont le droit de recevoir une pension de vieillesse. Afin d'établir progressivement un âge de départ à la retraite équivalent pour les hommes et les femmes, le droit des femmes de recevoir une pension de vieillesse avant 63 ans varie en fonction de la date de naissance.

<sup>6</sup> Le 7 avril 2010, le Parlement Estonien (*Riigikogu*) a adopté une loi amendement la loi sur l'assurance des pensions publiques et ses lois connexes, établissant l'âge général de départ à la retraite à 65 ans. La période de transition, débutant à partir de 2017, concerne les personnes nées entre 1954 et 1960. Pour ces personnes, l'âge de la retraite sera progressivement relevé de 3 mois pour chaque année de naissance, et atteindra 65 ans en 2026. L'amendement prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<sup>7</sup> Si la classification des régimes de retraite par piliers ne s'articule pas parfaitement avec le système français de retraites, il est néanmoins possible de définir trois différentes composantes du système français.

<sup>8</sup> L'âge de départ à la retraite est de 60 ans et 9 mois en 2012 – génération 1952 (et de 65 ans et 9 mois en 2017 pour un taux plein si la durée d'assurance n'est pas complète).

<sup>9</sup> L'âge de la retraite sera progressivement relevé et sera de 62 ans en 2018 – génération 1956 (et de 67 ans en 2023). L'évolution rapide de la question de l'âge de départ à la retraite rend très incertaine toute projection pour 2030.

<sup>10</sup> Pour le régime général.

<sup>11</sup> En 2012, l'âge légal de départ à la retraite pour les femmes et les hommes salariés (régime général) est de 59 ans avec 11.100 jours de travail (37 ans). Sinon il est de 65 ans. Pour les femmes et les hommes non salariés (OAE), avec 37 ans de travail, l'âge est de 60 ans. Sinon l'âge est de 65 ans.

<sup>12</sup> En 2020 et 2030, pour les femmes et les hommes avec 40 ans de travail, l'âge est de 60 ans, sinon l'âge est de 65 ans.

Etats membres du Conseil de l'Europe	Nombre de piliers	Leviers utilisés par la dernière réforme du système de retraite	Age légal de départ à la retraite				Age moyen de départ à la retraite	
			En 2012		En 2030		Date de référence, définie selon les données disponibles	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Hongrie	3	Age de départ à la retraite, niveau et durée des cotisations, subventions pour encourager l'adhésion à des régimes privés, restructuration des piliers	62	62	65	65	58,6 (2009)	60,0 (2009)
Islande	3	Niveau des cotisations	67 <sup>13</sup>	67	N/A	N/A	N/A	N/A
Italie	2	Age de départ à la retraite et niveau des pensions	62 <sup>14</sup>	66	67	67	Dépend de la pension de retraite ou de la pension de vieillesse <sup>15</sup>	Dépend de la pension de retraite ou de la pension de vieillesse
Lettonie	3	N/A	62	62	62 <sup>16</sup>	62	N/A	N/A
Lituanie	3	Age de départ à la retraite et niveau des pensions	60 et 4 mois	62 et 8 mois	65	65	61,7 (2010)	62,0 (2010)
Pays-Bas	3	Age de départ à la retraite et niveau des pensions, niveau et durée des cotisations	65	65	67	67	62,5 (2010)	62,5 (2010)
Norvège	3	Niveau des pensions, flexibilité concernant l'âge de départ à la retraite, ajustement des pensions en fonction de l'espérance de vie, et indexations sur les pensions	67 <sup>17</sup>	67	67	67	63,2 (2010)	63,9 (2010)
Pologne	3	Age de départ à la retraite, subventions pour encourager l'adhésion à des régimes privés, restructuration des piliers	60	65	60	65	59 (2010)	60,2 (2010)

<sup>13</sup> En outre, 40 années de résidence en Islande entre l'âge de 16 et de 67 ans ouvrent droit à une pension de vieillesse complète. En cas d'autres revenus, le montant en est diminué.

<sup>14</sup> En 2012, l'âge est de 66 ans pour les fonctionnaires femmes.

<sup>15</sup> Pour la pension de retraite en 2010 : 58,3 pour les salariés (58,5 pour les hommes ; 57,5 pour les femmes) ; et 59,1 pour les travailleurs indépendants (59,3 pour les hommes ; 58,3 pour les femmes). Pour la pension de vieillesse en 2010 : 62,3 pour les employés (65,4 pour les hommes ; 60,8 pour les femmes) ; et 63,3 pour les travailleurs indépendants (66,2 pour les hommes ; 61,6 pour les femmes).

<sup>16</sup> Il est prévu d'augmenter progressivement l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes.

<sup>17</sup> La Norvège a introduit le principe de flexibilité pour le départ à la retraite entre 62 et 75 ans (pour les femmes et les hommes) à partir de 2011. Plus une personne reporte son départ à la retraite, plus la pension annuelle augmente. Le terme de pension complète n'a donc pas la même signification que dans l'ancien système, qui fixait à 67 ans l'âge de départ à la retraite. Jusqu'à 2010, l'âge de départ à la retraite dans le système de retraite public était de 67 ans en Norvège. 67 ans demeure l'âge de départ à la retraite nécessaire pour recevoir la pension minimum accordée aux personnes ayant peu ou aucune expérience professionnelle.

Etats membres du Conseil de l'Europe	Nombre de piliers	Leviers utilisés par la dernière réforme du système de retraite	Age légal de départ à la retraite				Age moyen de départ à la retraite	
			En 2012		En 2030		Date de référence, définie selon les données disponibles	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Portugal	3	Niveau et durée des cotisations, âge de départ à la retraite, niveau des pensions	65 <sup>18</sup>	65	65	65	62,5 (2011)	61,8 (2011)
République de Moldova	1	Niveau et durée des cotisations, âge de départ à la retraite	57	62	57	62	57 (2011)	62 (2011)
Roumanie	3	Durée des cotisations, âge de départ à la retraite, niveau des pensions	59,3 to 59,5 (varie en fonction de la date de naissance)	61,3 to 61,5 (varie en fonction de la date de naissance)	63	65	56,3 (2011)	58,3 (2011)
République slovaque	3	Niveau et durée des cotisations, âge de départ à la retraite, niveau des pensions, subventions pour encourager l'adhésion à des régimes privés, restructuration des piliers	59-60 (selon le nombre d'enfants)	62	62 <sup>19</sup>	62	57 (2010)	60,5 (2010)
Slovénie	3	Age de départ à la retraite, niveau des pensions, subventions pour encourager l'adhésion à des régimes privés, restructuration des piliers	61	63	61	63	58 et 5 mois (2011)	61 et 10 mois (2011)
Suède	3	Introduction du mécanisme d'équilibre automatique	61 (2ème pilier) / 65 (1 <sup>er</sup> pilier) <sup>20</sup>	61 (2ème pilier) / 65 (1 <sup>er</sup> pilier)	N/A	N/A	62,7 (2011)	63,7 (2011)
Suisse	3	Niveau des cotisations	64 <sup>21</sup>	65	N/A	N/A	63,5 (2004-2009)	65,7 (2004-2009)

<sup>18</sup> Pour les femmes et les hommes ayant 40 années de service, l'âge légal de départ à la retraite est 65 ans.

<sup>19</sup> Il est prévu de relever progressivement l'âge de départ à la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes.

<sup>20</sup> Il est possible de commencer à recevoir la pension liée aux revenus dès l'âge de 61 ans, pour les femmes et les hommes. Il est ensuite possible de recevoir la pension minimale garantie à partir de 65 ans.

<sup>21</sup> L'âge mentionné ci-dessus pour les femmes et les hommes est celui du premier pilier.



Etats membres du Conseil de l'Europe	Nombre de piliers	Leviers utilisés par la dernière réforme du système de retraite	Age légal de départ à la retraite				Age moyen de départ à la retraite	
			En 2012		En 2030		Date de référence, définie selon les données disponibles	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	3	Niveau des cotisations	62	64	62	64	58	59
Ukraine	3	Niveau et durée des cotisations, âge de départ à la retraite, niveau des pensions, restructuration des piliers	55.5	60	60	60 (62 pour les fonctionnaires)	50	50
<b>Etats observateurs</b>								
Canada	3	Age de départ à la retraite et niveau des pensions	Pas d'âge légal de départ à la retraite <sup>22</sup>	Voir note 23	Voir note 23	Voir note 23	61,5 (2011)	63,3 (2011)

<sup>22</sup> Il n'y a pas d'âge légal de départ à la retraite au Canada. L'âge obligatoire de départ à la retraite a été abrogé en décembre 2011 par le *Keeping Canada's Economy and Jobs Growing Act* (Bill C-13). A partir de décembre 2012, aucun salarié dépendant de la réglementation fédérale ne peut être obligé à partir à la retraite à 65 ans (voir s.165 du Bill C-13; voir l'original *Canadian Human Rights Act*, section 9(2) et section 15(1)(c)). Les prestations du régime OAS commencent à partir de 65 ans (cet âge est susceptible de changer après une réforme en mars 2012). Il est possible que l'âge soit relevé à 67 ans, mais il n'est pas encore certain que cette décision prenne effet avant ou après 2020. Les prestations du régime CPP peuvent commencer entre 50 et 70 ans, en fonction de divers critères (âge, années de service, handicap...).